

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN
SEANCE DU 14 MAI 2012**

Le 14 Mai 2012, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 Mai 2012, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean PICHON, Maire.

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	12

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Messieurs Jean-Yves LE BRUN et Ronan BARIOU, absents et excusés.

Date de la convocation
3 Mai 2012
Date d'affichage
3 Mai 2012

Secrétaire de séance :
Madame Isabelle SERGENT a été nommée secrétaire de séance.

2 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE NOTRE DAME DE LA CLARTE

Considérant le contrat d'association de la commune avec l'école privée Notre Dame de la Clarté, signé par le Préfet du Finistère le 11 octobre 1989,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer la contribution de la commune au fonctionnement de l'école à 650 € par élève, sur présentation de la liste des 60 élèves inscrits pour l'année scolaire 2011/2012, soit un montant total de 39.000 € inscrit au budget général de la commune 2012.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 14 Mai 2012

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean PICHON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900088-20120514-201214MAI02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2012